

Rapport de vérification
du rapport 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique
sur l'état d'avancement
du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et
nouvelles technologies 2007-2010

1^{er} décembre 2009

RAPPORT DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le 7 juillet 2009, la Régie a débuté son exercice de vérification du rapport 2008-2009 de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) sur l'état d'avancement du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (PEEÉNT) 2007-2010 et l'utilisation des sommes reçues en vertu de l'article 24.2 de la Loi sur l'AEÉ. Il s'agit d'un premier exercice et le rapport contient des suggestions pour faciliter les exercices de vérification à venir.

La vérification a porté sur les documents annexés au rapport.

La vérification s'est déroulée du 7 juillet au 6 novembre 2009. Elle a consisté principalement en une analyse d'un échantillon d'informations provenant des documents vérifiés et en des rencontres avec le personnel de l'AEÉ. Les rencontres ont eu lieu aux locaux de l'AEÉ les 30 septembre et 1^{er} octobre 2009. Des conversations téléphoniques et des compléments d'information écrits ont permis de compléter le dossier. Le 27 novembre, l'AEÉ a fait parvenir ses observations sur la version préliminaire du présent rapport de vérification qui lui avait été transmis le 17 novembre 2009.

NOTE AU LECTEUR :

Une version non-caviardée de ce rapport sera rendue publique sur le site internet de la Régie, dès le dépôt des états financiers 2008-2009 de l'AEÉ à l'Assemblée nationale.

CONSTATS

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PEEÉNT EN REGARD DES CIBLES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cibles

Le tableau ci-dessous fait état des cibles d'efficacité énergétique. Ces cibles détaillées par forme d'énergie se retrouvent aux documents 1, 2 et 3 ci-joints.

TABLEAU 1

Période	Cibles (GJ)	Résultats (GJ)	Taux d'atteinte (%)
2008-2009 (PEEÉNT)	4 506 861	5 077 739	113%
PEEÉNT 2007-2010 (2007-2008 et 2008-2009)	14 028 220	9 873 671	70%
Horizon 2015	151 232 500	19 684 917 (note 1)	13%

Note 1 : incluant les économies réalisées par les distributeurs réglementés avant le 1er avril 2007

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que le résultat à l'horizon 2015 ne reflète pas le niveau d'atteinte de la cible globale du fait qu'il ne tient pas compte de l'apport du PACC.

Toutefois, l'apport du PACC devrait être inclus dans le rapport d'état d'avancement du PEEÉNT dès le moment où l'AEÉ sera en mesure de respecter le paragraphe 89 de la décision D-2009-046¹.

¹ Décision D-2009-046, page 24 « la Régie demande à l'AEÉ de mettre en place, dès le prochain PEEÉNT, des mécanismes lui permettant de quantifier les économies d'énergie découlant des actions mises en place en dehors des actions qu'elle ou les distributeurs d'électricité et de gaz naturel administrent, notamment celles du PACC. »

La cible annuelle globale révisée du PEEÉNT, incluant les interventions des distributeurs d'électricité et de gaz naturel est dépassée. Celle sur l'horizon du PEEÉNT 2007-2010 est en voie d'être atteinte.

Pour le volet carburant et combustible, l'AEÉ ne désagrège pas les cibles 2015 de la Stratégie énergétique par forme d'énergie. Elle n'a pas déterminé la part de cette cible que ses programmes et actions devront permettre d'atteindre. Il n'est donc pas possible, pour les carburants et combustibles, de valider l'état d'avancement du PEEÉNT par forme d'énergie par rapport aux cibles 2015.

L'AEÉ établit des prévisions pour les programmes qu'elle met en œuvre et ces prévisions deviennent ses cibles. Elle n'établit pas de lien entre ses cibles et celles de la Stratégie énergétique. Au fur et à mesure que les prévisions sont revues, à la suite de décisions de la Régie ou d'autres événements, l'AEÉ révisé ses cibles.

Ainsi les cibles 2008-2009 et 2007-2010 approuvées par le Gouvernement du Québec et présentées dans le dossier R-3671-2008² ne peuvent être conciliées avec les cibles 2008-2009 présentées au document 1 et les cibles 2007-2010 présentées au document 3.

TABLEAU 2

Période	Cibles du PEEÉNT approuvées par le Gouvernement du Québec (GJ)	Cibles révisées juillet 2009 (GJ)	Résultats (GJ)
2008-2009	5 454 000	4 506 861	5 077 739
2007-2010	14 818 000	14 028 220	9 873 671

² R-3671-2008, pièce B-77, AEÉ-8, document 1, page 14.

Performance

Économies d'énergie

Les économies d'énergie trimestrielles pour les programmes des distributeurs règlementés³ correspondent aux économies rapportées dans leur dossier tarifaire respectif.

Toutefois, l'état d'avancement du PEEÉNT n'est pas établi sur la base de résultats réels pour 2008-2009. Les résultats des distributeurs gaziers⁴ comportent une portion réelle et une portion prévisionnelle. Dans le cas de Gaz Métro, il s'agit de résultats composés de six mois réels et de six mois prévisionnels alors que pour Gazifère, la proportion est de neuf mois réels pour trois mois prévisionnels.

Les économies d'énergie créditées aux programmes de l'AEÉ pour 2008-2009⁵ ont été comptabilisées selon les hypothèses et cas types approuvés dans les décisions de la Régie⁶.

Deux programmes, *Novoclimat - unifamilial et Rénoclimat*, génèrent 87 % des économies d'énergie totales associées aux programmes de l'AEÉ et comptent pour 50 % de l'utilisation de la quote-part. Ces programmes n'ayant pas été évalués, les résultats sont déterminés sur la base de cas types théoriques.

On note que, parmi les programmes de l'AEÉ, seuls les programmes *Novoclimat – logements et Éconologis* ont fait l'objet d'une évaluation⁷. Aucune évaluation n'a eu lieu pour les trois autres programmes déployés (*Novoclimat - unifamilial, Rénoclimat et Technoclimat - aide à l'innovation technologique PAIE*).

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que les évaluations de *Novoclimat unifamilial* et *Rénoclimat* sont en cours.

³ État d'avancement du plan d'ensemble (ÉAPE), pièce AEÉ-20, document 1, annexes A à D, déposée le 19 mai, sauf tableaux B-1 et B-2 amendés le 12 août 2009.

⁴ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexes A, B et C, déposée le 19 mai, sauf tableaux B-1 et B-2 amendés le 12 août 2009.

⁵ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexe F, déposée le 19 mai, sauf tableau F-2 amendé le 12 juin 2009.

⁶ R-3671-2008, décisions D-2009-018, page 14 (exclusion du bois) et D-2009-046, pages 30 et 31 (nouveaux gains unitaires).

⁷ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, annexe F, déposée le 19 mai 2009 sauf tableau F-2 amendé le 12 juin 2009.

Les programmes des distributeurs règlementés comptent pour 95,3 % des économies d'énergie comptabilisées à l'état d'avancement du PEEÉNT. Cependant, les budgets qu'ils consacrent à l'efficacité énergétique ne font pas partie de la quote-part. En fait, 99 % des économies d'énergie du PEEÉNT découlent des PGEÉ des distributeurs et des aides financières administrées par eux pour l'AEÉ.

Indicateurs

Deux indicateurs sont présentés pour évaluer la performance du PEEÉNT. Le test du coût total en ressources (TCTR) mesure les bénéfices et les coûts nets totaux des programmes du point de vue des distributeurs et des clients. Le TCTR est appliqué selon la formule suivante : coûts évités moins les coûts des participants moins les coûts du distributeur. Le second indicateur est le coût de revient en \$/GJ économisé. On évalue la performance en comparant les TCTR et les \$/GJ prévisionnels avec les données réelles.

Les TCTR prévisionnels des programmes 2008-2009 présentés au document 4 n'incluent pas les TCTR pour les programmes d'Hydro-Québec Distribution puisque ce dernier ne les avait pas fournis.

Les TCTR réels 2008-2009 (document 6) ne sont présentés que pour les programmes de l'AEÉ. Toutefois, ils sont calculés en utilisant des coûts évités prévisionnels pour l'électricité et le gaz naturel. Pour les carburants et combustibles, le prix à la pompe prévisionnel est utilisé, ce qui, selon la terminologie utilisée par l'AEÉ, correspond à un coût évité prévisionnel.

- Pour l'électricité, l'AEÉ utilise un coût évité prévisionnel d'Hydro-Québec Distribution. Ce dernier a indiqué que ses coûts évités établis en mode prospectif ne peuvent pas être utilisés en mode rétrospectif ou réel⁸.
- Pour le gaz naturel, l'AEÉ n'établit pas le coût évité réel pour calculer les TCTR.

⁸ ÉAPE, pièce AEÉ-22, document 3, page 2

Ainsi, bien que l'information soit disponible pour certains programmes, ce qui permet d'en juger la performance individuelle, il n'est donc pas possible de conclure sur la performance réelle de l'ensemble des programmes du PEEÉNT basée sur le TCTR.

En ce qui concerne la deuxième mesure de performance fournie, l'AEÉ présente le coût de revient (\$/GJ) prévisionnel (document 5) et réel (document 7) du PEEÉNT pour 2008-2009.

Le PEEÉNT performe mieux que prévu avec un coût de revient global de 55 \$/GJ, alors que la prévision était de 66 \$/GJ.

Pour l'ensemble des programmes visant le secteur résidentiel⁹, le coût de revient moyen est de 63 \$/GJ. Les programmes résidentiels de l'AEÉ affichent un coût de revient de 141 \$/GJ pour Novoclimat – unifamilial, 551 \$/GJ pour Novoclimat – logements et 84 \$/GJ pour Rénoclimat (document 6).

⁹ Le coût des programmes des distributeurs n'est pas inclus dans la quote-part. Il est inclus dans leur PGEE respectif et s'élève à environ 78M\$ pour 2008-2009. Le coût des programmes de l'AEÉ s'élève à 32M\$.

UTILISATION DES SOMMES PROVENANT DE LA QUOTE-PART

La vérification a porté sur la performance des programmes de l'AEÉ, le coût de ses programmes et activités, les clés de répartition entre les différentes formes d'énergie ainsi que le calcul de la quote-part et de l'excédent.

Performance des programmes

Sommes remboursées aux distributeurs

Il n'est pas possible de concilier les aides financières réelles (document 20) pour les programmes *Novoclimat*, *Rénoclimat* et *Éconologis* avec les sommes remboursées par l'AEÉ aux distributeurs réglementés même si ceux-ci ont géré les aides financières versées dans le cadre de ces programmes tout au long de l'année.

Ce contrat repose sur les éléments suivants :

- Les résultats de l'AEÉ pour le poste aide financière incluent le coût des visites (150 \$/visite) et le nombre de visites peut varier selon les dossiers.
- L'enregistrement d'un participant se fait à l'étape « certification » pour l'AEÉ alors qu'il se fait à l'étape « émission de chèque » pour les distributeurs.
- Également, les sommes remboursées aux distributeurs incluent des frais de gestion.

La conciliation ne peut se faire que participant par participant. Pour faciliter le travail des prochaines vérifications, il serait souhaitable de modifier les procédés.

Aides financières des programmes de l'AEÉ

Les données réelles d'aide financière par programme contenues au document 20 ne peuvent être validées à partir des données sur l'aide financière totale versée par l'AEÉ contenues aux documents « Suivi des caractéristiques » (document 9) et « Nombre de participants réels » (document 11). Les données réelles ont été validées à l'aide d'autres outils de vérification.

Cependant, les données sur le suivi des caractéristiques sont pertinentes dans le cadre de la planification des activités de l'AEÉ.

Programme Technoclimat – volet aide à l’innovation en énergie (PAIE)

L’AEÉ présente la liste des projets acceptés en 2008-2009 dans le cadre du programme *Technoclimat - volet aide à l’innovation en énergie*, ainsi que les budgets totaux accordés pour chacun d’eux¹⁰. Elle présente également la liste des projets complétés en 2008-2009 ainsi que le budget qui leur avait été alloué¹¹. Les déboursés peuvent se faire sur une période allant jusqu’à 36 mois selon la durée des projets. Cet étalement dans le temps empêche de concilier les charges réelles pour ce programme (document 17) avec les données sur les projets acceptés et terminés.

Parmi les projets acceptés en 2008-2009, l’AEÉ inclut des projets qui peuvent être associés à de la substitution de différentes formes d’énergie par de la biomasse, sans générer d’économie d’énergie. L’AEÉ les justifie par le fait qu’il s’agit de nouvelles technologies énergétiques.

Coûts

La performance financière de l’AEÉ (budgets des programmes, charges réelles des programmes et taux de réalisation en pourcentage des budgets des programmes) se mesure à l’aide des documents 16, 17 et 18. Ces documents permettent de mesurer, par exemple, le pourcentage de dépassement de budget de ses programmes pour une forme d’énergie donnée.

Pour leur part, les informations financières se retrouvent aux documents 20 (charges réelles par forme d’énergie) et 21 (écart entre le budget et le réel par programme et par catégorie de dépenses).

L’AEÉ a dépensé 99 % du budget accordé par la Régie, soit 43,4 M\$ sur les 43,8 M\$ autorisés. Les coûts de programmes composent 33,5 M\$, ou 77 % de ce total. De ce montant, 31,9 M\$ ou 95 % sont consacrés aux programmes résidentiels, dont 28,6 M\$ ou 90 % sont assumés par la forme d’énergie électricité.

La différence entre le budget et les charges réelles est détaillée au tableau ci-dessous. Les explications des écarts se retrouvent au document 21.

¹⁰ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, page 15, déposée le 19 mai 2009.

¹¹ ÉAPE, pièce AEÉ-20, document 1, pages 16 et 17, déposée le 19 mai 2009.

TABLEAU 3

Postes	Écart budget-réel (en 000\$)
Novoclimat – unifamilial	988,7
Novoclimat – logement	-404,9
Rénoclimat	-846,6
Éconologis – volet 1	-441,1
Éconologis – volet 2	-1 449,3
Technoclimat – volet d’aide à l’innovation en énergie	-209,7
Planification et conception du plan d’ensemble	212,8
Communication sensibilisation	1 185,0
Audiences à la Régie de l’énergie	240,2
Avis gouvernementaux/politiques (incluant l’international au besoin)	83,2
Administration - Agence	374,5
Autres	-114,8
Total	-382,0

Quatre postes importants ont fait l’objet de dépassements budgétaires de plus de 25 %. Les dépassements pour deux de ces postes sont expliqués ci-après :

- Les charges de communication et sensibilisation constituent le poste le plus important après les programmes. Les charges réelles ont été de 4,6 M\$, soit 38 % de plus que le budget autorisé de 3,4 M\$. La campagne sociétale avait un coût total prévu de 3 M\$, dont 1,3 M\$ en 2008-2009. En cours d’année, l’AEÉ a jugé opportun de devancer certains placements médias, ce qui a porté les charges à un total de 2,4 M\$, une augmentation de 85 %. De plus, le volet efficacité énergétique d’une campagne publicitaire gouvernementale en collaboration avec le MTQ et le MRNF, les panneaux *Roulez doux*, n’avait pas été planifié.

- Le poste « *Avis gouvernementaux/politiques (incluant l'international au besoin)* » présente des charges réelles de 138 374 \$, soit 151 % de plus que le budget de 55 184 \$. Ce poste inclut, entre autres, des charges d'environ 33 000 \$ qui découlent de quelques missions d'exploration internationales en vue de conseiller le gouvernement, des charges de promotion d'environ 32 000 \$, ainsi qu'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre de la campagne « *De l'énergie pour demain* ».

Trois postes importants ont fait l'objet de charges inférieures au budget.

- Le programme Éconologis – volet 2 a généré des économies de 1,5 M\$ sur un budget de 3,6 M\$ puisque la majorité des contrats d'installation de thermostats s'est conclue à 36,50 \$ l'unité au lieu du 60 \$ anticipé.
- Le programme Rénoclimat a produit des économies de 0,9 M\$ sur un budget de 12 M\$ parce que le nombre de visites a été inférieur au nombre de visites prévues.
- Le programme Novoclimat - logement a montré des économies de 0,4 M\$ sur un budget de 3,5 M\$ principalement à la suite d'un nombre de certifications moindre que prévu car plusieurs chantiers n'étaient pas terminés au 31 mars 2009.

Répartition des coûts

L'AEÉ a procédé à l'application des clés de répartition (document 19) de façon appropriée. La vérification des données réelles de programme par forme d'énergie a permis de constater ce qui suit :

- **Rémunération** : La rémunération représente 10,7 % des charges réelles. En mode budgétaire, l'AEÉ impute la rémunération en fonction de la clé de répartition associée au programme correspondant. En mode réel, l'AEÉ dispose d'un système de gestion (feuilles de temps) qui permet l'impartition directe des charges de rémunération par forme d'énergie. Pourtant, les données réelles en rémunération sont entièrement imputées en fonction de la clé de répartition, comme en mode budgétaire.

L'AEÉ note, dans ses commentaires du 27 novembre 2009, que le système de gestion du temps est actuellement en cours de développement afin de

permettre l'imputation en mode réel en fonction du temps consenti par programme et activité et par forme d'énergie.

- Fonctionnement : Les charges de fonctionnement représentent 32,3 % des charges réelles. Lorsque la forme d'énergie est unique et clairement identifiable, l'AEÉ impute la charge encourue à la forme d'énergie correspondante. L'AEÉ utilise la clé de répartition pour répartir les charges de fonctionnement seulement lorsque la forme n'est pas unique ou clairement identifiable. Cependant, la Régie constate qu'environ 86 % des charges de fonctionnement sont réparties à l'aide de clés de répartition.
- Aide financière : Les aides financières représentent 57,0 % des charges réelles. Pour la plupart des programmes de l'AEÉ, l'imputation directe à la forme d'énergie correspondante est utilisée, soit environ 82 % des aides financières réelles. Lorsque la forme d'énergie n'est pas unique, l'AEÉ utilise alors la clé de répartition correspondante, laquelle est construite pour refléter les formes d'énergie visées par les projets retenus au réel. Par ailleurs, la Régie constate que, dans le cas de Éconologis – volet 1, la clé de répartition est ajustée pour tenir compte du fait que l'électricité supporte une partie du coût des visites non TAE (toutes à l'électricité).
- L'AEÉ ne souligne et ne justifie pas clairement les cas où, tant au niveau des charges de fonctionnement que de l'aide financière, la clé utilisée a été modifiée en mode réel. Par ailleurs, l'AEÉ n'explique pas que la répartition des charges de rémunération ne repose sur aucune donnée réelle. Des précisions seraient souhaitables dans les prochains rapports.

Excédent

L'excédent par forme d'énergie et son évolution lors de l'exercice 2008-2009 se retrouvent au document 22.

Ce tableau fait état des transactions de l'exercice ainsi que des ajustements requis par la Régie dans la décision D-2009-018.

Au 31 mars 2009, l'excédent s'élève à 1 965 307 \$. L'excédent ajusté s'élevait à 8 999 760 \$ au 1^{er} avril 2008.

CONCLUSIONS

Selon le rapport d'état d'avancement de l'AEÉ, le PEEÉNT atteint les cibles annuelles ajustées et est en voie d'atteindre les cibles sur la durée du plan. Cependant, ces résultats sont calculés sur la base d'informations en partie prévisionnelles.

Les économies d'énergie réalisées proviennent à 95 % de programmes administrés par les distributeurs d'électricité et de gaz naturel.

La performance globale du PEEÉNT ne peut être évaluée faute de données prévisionnelles et réelles complètes nécessaires pour calculer le test du coût total en ressources. Toutefois, sur la base du coût de revient, le PEEÉNT performe mieux que prévu. Le coût moyen du PEEÉNT pour le secteur résidentiel est de 63 \$/GJ. Le coût des programmes de l'AEÉ pour ce secteur varie de 84 \$/GJ à 551 \$/GJ.

L'AEÉ respecte son budget. Cependant, des dépassements importants observés pour certaines charges administratives sont venus compenser des charges moins élevées que prévu pour certains programmes.

La répartition par source d'énergie respecte les décisions de la Régie mais pourrait être améliorée en mode réel, particulièrement en ce qui a trait à la rémunération

La Régie comprend des commentaires de l'AEÉ relatifs aux conclusions que celle-ci travaille à identifier des pistes de solution.

ANNEXE

1. Cibles d'économie d'énergie nettes réelles réalisées au cours de la période 2008-2009 :

Pièce AEÉ-22, document 1, page 6, Tableau 2 (modifié).

2. Économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et niveau d'atteinte des cibles de la Stratégie énergétique :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe G, page 1, version amendée du 11-09-2009, tableau G-1.

3. Économies d'énergie réelles au 31 mars 2009 et niveau d'atteinte des cibles du PEEÉNT 2007-2010 :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe G, page 1, version amendée du 11-09-2009, tableau G-2.

4. Coût de revient prévisionnel et résultats du TCTR par secteur d'activité pour les programmes de l'AEÉ et des distributeurs :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-1, 2 pages non numérotées.

5. Performance globale du Plan d'ensemble, en dollars actualisés de 2008, par secteur d'activité et par forme d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-2.

6. Coût de revient réel et résultats du TCTR par secteur d'activité pour les programmes de l'AEÉ et des distributeurs d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-3, 3 pages non numérotées.

7. Performance globale réelle du Plan d'ensemble, en dollars actualisés de 2008, par secteur d'activité et par forme d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-4.

8. Notes méthodologiques :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe H, version amendée du 11-09-2009, tableau H-5, page 1.

9. Suivi annuel des caractéristiques :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-1, 4 pages non numérotées.

10. Nombre de participants prévus :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-2, 3 pages non numérotées

11. Nombre de participants réels :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-3, 3 pages non numérotées.

12. Taux de réalisation du nombre de participants :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-4, 3 pages non numérotées.

13. Économies d'énergie prévues :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-5, 3 pages non numérotées.

14. Économies d'énergie réelles :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-6, 3 pages non numérotées.

15. Taux de réalisation des économies d'énergie :

Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-7, 3 pages non numérotées.

16. Budgets des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-8, 3 pages non numérotées.
17. Charges réelles des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-9, 3 pages non numérotées.
18. Taux de réalisation des budgets des programmes :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe I, version amendée du 12-08-2009, tableau I-10, 3 pages non numérotées.
19. Clés - Rapport d'état d'avancement 2008-2009 :
Pièce AEÉ-20, document 1, annexe K, tableau K-2, page 1 et pièce AEÉ-22, document 2, page 9.
20. Données réelles 2008-2009 par forme d'énergie :
Pièce AEÉ-20.1, document 1, version amendée du 12-08-2009, 19-pages.
21. Écart 2008-2009 par programme et par catégorie de dépenses :
Pièces AEÉ-20.1, document 2, version amendée du 12-08-2009, 17 pages.
22. Tableau « Excédent par source d'énergie » inclus à la note 11 aux états financiers 2008-2009 de l'AEÉ.